

Actualités

Mairie de Saint-Benoît
11, rue Paul Gauvin – BP 11
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00
Fax : 05 49 37 44 01



Dispositif de circulation et de sécurité mis en place à l'occasion du Feu d'artifice 14 juillet 2018 - Parc de Strunga

Pour garantir le bon déroulement des festivités du 14 juillet, la Ville de Saint-Benoît met en place un dispositif de sécurité et de circulation adapté à l'événement du feu d'artifice. Certaines mesures seront mises en place afin de sécuriser le site, mais également pour faciliter la circulation des personnes et des véhicules après le tir :

- **Du vendredi 13 juillet 2018 à 13 h au dimanche 15 juillet 2018 à 1 h** : Le stationnement sera réservé aux véhicules GIC ou GIG sur les parkings situés avenue de Lorch, entre la base de canoë et le pont SNCF.
- **Du samedi 14 juillet 2018 à 19 h au dimanche 15 juillet 2018 à 1 h, la circulation et le stationnement seront interdits** :
 - Côte du Vieux Moulin dans sa partie comprise entre l'avenue des Hauts de la Chaume et la route de Mon Repos. Mise en place d'une déviation par :
 - Direction Ligugé (la rocade RD 162 et la route de Ligugé)
 - Direction centre-ville (la rocade RD 162 et la route de Poitiers)
 - Avenue de Lorch, dans sa partie comprise entre l'entrée du parc Saint-Nicolas et la Côte du Vieux Moulin. Seule la circulation des véhicules GIC ou GIG sera autorisée.
- **Du samedi 14 juillet 2018 à 19 h au dimanche 15 juillet 2018 à 1 h, la circulation sera en sens unique** : Chemin de derrière les murs. La circulation se fera dans le sens Avenue de la Gare vers la rue de Mauroc.
- **Du samedi 14 juillet 2018 à 9 h au dimanche 15 juillet 2018 à 1 h** : La circulation piétonne et cycliste sera interdite sur le chemin longeant les berges du Clain, dans sa partie comprise en la base de canoë et le camping. La circulation piétonne sera interdite sur le Viaduc.

Du samedi 14 juillet 2018 à 8 h au dimanche 15 juillet 2018 à 1 h, la circulation sera interdite :

Route de Passelourdain dans sa partie comprise entre l'avenue de Lorch et le camping. Mise en place d'une déviation par l'avenue des Grottes de Passelourdain et la rue de Mauroc.

Un périmètre de sécurité sera instauré sur la zone de tir du feu d'artifice :

Du samedi 14 juillet 2018 à 8 h au dimanche 15 juillet 2018 à 1 h, un périmètre de sécurité sera délimité par des barrières. Seuls les artificiers, les organisateurs et les agents de sécurité seront autorisés à pénétrer dans cette zone.

Tout stationnement non conforme à la présente réglementation sera sanctionné et considéré comme gênant au sens de l'article R 417 10/II 10° alinéa du Code de la route et les services de la fourrière procéderont à l'enlèvement des véhicules qui contreviendraient à la disposition ci-dessus. Le Restaurant La Belle Aurore, route de Mon Repos, reste ouvert durant cette période. L'accès au restaurant se fera par la route de Ligugé et la route de Mon Repos.